

# **AERODROME CORMEILLES EN VEXIN : DITES NON AU PROJET D'ARRETE !**

**PARTICIPEZ A LA CONSULTATION PUBLIQUE sur internet avant le 14 décembre.**

**<https://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-d-arrete-a3273.html>**

**Ou plus simple : <http://dirap.org> puis cliquer sur : ICI.**

**Il est possible de déposer plusieurs contributions par famille.**

-----

**La CCE (Commission Consultative Environnement) a voté CONTRE la proposition d'arrêté (19 Contre, 8 Pour).**

Seuls des Usagers ont voté Pour, ce qui confirme que l'arrêté proposé maintient leurs avantages au détriment de la tranquillité des populations.

La DIRAP, les associations, les maires ont voté CONTRE cet arrêté et demandent une meilleure protection des riverains.

## **DES DEMANDES LEGITIMES REFUSEES !**

Un nouvel arrêté pour l'activité de l'aérodrome de Cormeilles a été rédigé par la Direction Générale de l'Aviation Civile en remplacement de l'arrêté de 2002 qui ne permettait aucune sanction.

En résumé, voici les dispositions demandées par la Dirap et les maires mais refusées par la DGAC et pour l'instant par la Préfecture:

- Qu'il y ait une plage de silence stricte entre 12h et 15 h les dimanches et jours fériés, sans aviation légère.**
- Qu'une clause de « revoyure » soit prévue pour adapter l'arrêté si nécessaire.**
- Que les tours de piste et les vols de moins d'une heure soient interdits à tout aéronef à l'exception des avions basés classés Calipso\* A+, A et des aéronefs à motorisation électrique : les samedis, avant 9 heures, entre 12 heures et 14 heures, puis après 21 heures 30, les dimanches et jours fériés, avant 10 heures, puis après 19 heures.**
- Que les avions classe B, les avions très bruyants classés C ou D, les ULM soient donc interdits sur ces plages horaires.**
- Que les avions très bruyants classés D soient interdits les week-end et jours fériés.**
- Qu'il n'y ait pas d'activité touristique hélicoptères locale.**
- Que les plages de silence le week-end et jours fériés s'appliquent aux hélicoptères toute l'année.**

\* Calipso est une classification officielle des avions légers du moins bruyant A+ au plus bruyant D.